



COMMUNIQUE DE PRESSE du 27 novembre 2013

Prostitution : le Haut Conseil à l'Égalité exhorte les parlementaires à soutenir activement la proposition de loi

Le Haut Conseil à l'Égalité, instance composée de 73 expert-e-s de l'égalité femmes-hommes, a rendu un **Avis favorable sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel**, adopté à l'unanimité moins une voix le 4 novembre dernier. Le Haut Conseil à l'Égalité invite les parlementaires à se saisir de cet Avis et à soutenir un texte courageux et progressiste.

Le Haut Conseil souscrit totalement aux cadres d'action dans lesquels s'inscrit ce texte : celui de **la lutte contre les violences faites aux femmes**, et celui plus largement de la **promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Cette proposition de loi, si elle est adoptée, marquera une **avancée réelle et décisive** pour l'égalité :

- Des femmes non réduites à leur seul corps et des hommes non soumis, de manière caricaturale, à leurs prétendus besoins sexuels irrépessibles ;
- Le recul d'un phénomène qui constitue l'une des formes de violences faites aux femmes, seulement parce qu'elles sont des femmes ;
- Une autre réalité de la sexualité libérée des lois de l'argent et respectueuse du désir de l'autre ;
- Des citoyen-ne-s éduqué-e-s dans l'idée qu'on n'achète pas le corps d'un-e autre.

La prostitution n'est pas une fatalité : cette proposition de loi porte le **projet d'une société de respect et d'égalité**.

L'Avis du Haut Conseil dans son intégralité est disponible au lien suivant : bit.ly/1hfNHut

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant-e-s d'association, personnalités qualifiées, élu-e-s, représentant-e-s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.